

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-27

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite;

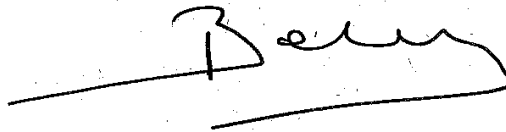
En ayant délibéré lors de sa séance du 29 février 2024,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé sous réserve de supprimer temporairement le c) du III de l'article 1, en attente de sa réintégration lors de l'élargissement de l'univers d'investissement du plan d'épargne retraite.

Fait le 29 février 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES